

Prise de Position sur l'Avenir de la Politique Agricole Comune

Simona Caselli, Présidente



AREFLH – Assemblée Régions
Européennes Fruitières, Légumières et
Horticoles

Prise de Position sur l'avenir de la PAC

- Le 29 novembre 2017, la Commission Européenne a présenté sa *"Communication sur l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture"*.
- La communication a mis l'accent sur la nécessité **d'adopter des règles plus simples et une approche plus souple pour garantir que la PAC produise des résultats concrets en matière de soutien aux agriculteurs et mène le développement durable de l'agriculture européenne.**
- Suite à la communication de la Commission - et compte tenu de ses propositions à venir sur le **prochain cadre financier pluriannuel** (prévu pour mai 2018) et du **projet législatif sur l'avenir de la PAC** (prévu pour l'été 2018) - l'AREFLH a décidé de lancer une **consultation interne** avec ses membres pour **définir une position commune sur l'avenir du secteur des F&L dans la PAC post 2020.**
- Consultation ouverte à toutes les régions membres de l'AREFLH à travers l'envoi d'un **Questionnaire.**
- Processus de consultation interne a débuté en Décembre 2017 et s'est conclu en Mars 2018.

Nous vous remercions pour votre collaboration !

L'avenir du secteur des F&L dans la PAC post 2020

Le document se divise en **2 parties principales** possédant chacune plusieurs **sous parties**:

I. Etat des lieux du secteur F&L en Europe

- A. Importance stratégique du secteur F&L et défis auxquels il est confronté
- B. Quels objectifs pour la future PAC?

II. Recommandations et propositions pour l'avenir

- A. L'OCM F&L: un instrument à défendre et à renforcer
- B. Propositions de simplification et d'améliorations structurelles
- C. Prévention et gestion de crise: quelques recommandations
- D. Autres propositions

I. Etat des lieux du secteur F&L en Europe

A. Importance stratégique du secteur F&L et défis auxquels il est confronté

- Le secteur des fruits et légumes en Europe représente **21 % du total de la production agricole**, occupe **3 % des terres arables** et vaut plus de **50 milliards d'euros**
- Représente environ **30 % de l'emploi agricole** et ne reçoit qu'environ **3,5 % du budget de la PAC**
- La chaîne d'approvisionnement totale de F&L a une **valeur estimée à plus de 150 milliards d'euros**, avec **environ 750 000 employés**
- **Grand impact sociétal** sur le travail, l'alimentation, la sécurité alimentaire, l'environnement, la durabilité et la santé.
- Plusieurs défis: **compétitivité**, **volatilité des prix agricoles**, la **baisse de la consommation**, **crises répétées** sur les marchés, **position de négociation structurellement faible** vis-à-vis de la grande distribution, l'appauvrissement croissant des économies rurales...

I. Etat des lieux du secteur F&L en Europe

B. Quels objectifs pour la future PAC?

- La PAC post 2020 doit adopter une approche plus efficace et équilibrée, **et maintenir un rapport direct avec le territoire rural à travers le rôle actif des Régions.**
- **Cette nouvelle PAC** doit également se concentrer sur plusieurs objectifs tels que :
 - **assurer une production adéquate de fruits et légumes** sains, sûrs, de qualité et abordables pour les citoyens européens ;
 - **contribuer aux revenus des agriculteurs et à la création d'emplois**, en particulier pour les jeunes agriculteurs.
 - **favoriser le développement socio-économique** des zones rurales
 - trouver le **juste équilibre** entre les **objectifs environnementaux** de la PAC et la **durabilité économique de l'agriculteur** ;
 - poursuivre le **développement d'outils efficaces de prévention des crises et de gestion des risques**

II. Recommandations et propositions pour l'avenir

A. L'OCM F&L: un instrument à défendre et à renforcer

1- Maintien du régime des organisations communes de marché (OCM) et d'un budget 'ouvert' :

L'OCM F&L est un exemple concret d'un modèle réussi combinant le financement public et la réalisation de normes socio-économiques et environnementales.

L'OCM F&L doit donc **être renforcée**: L'AREFLH plaide pour une PAC forte et commune qui promeut la compétitivité, la qualité, la sûreté et la sécurité des fruits et légumes européens,

Pour assurer la livraison de ces biens publics à des prix raisonnables pour le consommateur, tout en garantissant la durabilité environnementale et en générant des revenus suffisants pour les agriculteurs, **l'allocation financière actuelle doit être au moins maintenue.**

II. Recommandations et propositions pour l'avenir

2- Renforcement du rôle des organisations de producteurs.

L'AREFLH propose les améliorations suivantes :

- **Mieux soutenir le processus de concentration de l'offre et l'attractivité des OP** en augmentant le seuil d'aide pour les organisations de producteurs qui contribuent mieux à concentrer l'offre et qui offrent une large gamme de services à leurs membres.
- **Renforcer le rôle et la capacité de négociation des OP** dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire
- **Développement des filières courtes gouvernées par l'OP** et des marchés locaux
- **L'établissement d'un cadre législatif clair** au niveau de l'UE pour **lutter contre les pratiques commerciales déloyales**
- **Soutenir davantage les AOP** en ouvrant la possibilité de fournir un soutien européen au niveau de l'AOP et en apportant une simplification administrative.
- **Promouvoir la création de marques commerciales reconnaissables** que le consommateur est en mesure d'identifier facilement et qui certifient la valeur ajoutée du produit qu'il achète en termes de normes de qualité et de sécurité.

II. Recommandations et propositions pour l'avenir

B. Propositions de simplification et d'amélioration structurelles

L'AREFLH souhaite recommander les points d'amélioration et simplification suivants :

1- Le maintien du régime des petits agriculteurs (SFS), qui a été un outil important pour améliorer la compétitivité des petites exploitations et pour contribuer à **préserver la vitalité et la dynamique des zones rurales**, où les petites exploitations jouent un rôle économique important.

2- Favoriser le renouvellement des générations et l'accès à la terre pour les jeunes agriculteurs : encourager le **renouvellement générationnel** des agriculteurs ainsi que leur **formation selon un modèle entrepreneurial** à travers des **ressources financières adéquates**.

II. Recommandations et propositions pour l'avenir

3- Maintenir et accroître le soutien à la promotion des productions différenciées dans le 2ème pilier et dans l'OCM F&L (ex. biologique, intégrée) pour les entreprises souhaitant démarrer et maintenir le soutien pendant les premières années d'engagement. De même, le pourcentage de cofinancement de ces mesures dans les programmes opérationnels de l'OCM devrait être augmenté.

4- Eviter le dualisme de financement entre l'OCM et les régimes d'aide au développement rural : en **développant davantage les systèmes informatiques capables d'effectuer les contrôles nécessaires pour éliminer le risque de double financement.**

II. Recommandations et propositions pour l'avenir

5- Maintenir, innover et simplifier la conditionnalité de paiement pour les normes environnementales, sanitaires et de qualité :

- la **conditionnalité maintenue** pour une sélection de normes environnementales et sanitaires/de qualité
- **élaborer un nouveau cadre juridique qui intègre les différents types d'actions environnementales actuellement présentes dans les deux piliers** (écologisation, conditionnalité, BCAE et MAE..),.
- considérer comme des mesures environnementales des **investissements ou des dépenses qui génèrent un impact positif sur l'environnement mais qui n'ont pas de coûts spécifiques**

6- Développer des outils pour favoriser l'innovation, l'investissement et la compétitivité :

promouvoir des mesures de soutien pour aider les exploitations agricoles à progresser vers une plus grande compétitivité socio-économique.

- **stimuler la coopération entre agriculteurs et non agriculteurs,**
- **développer les instruments financiers** et donner une impulsion concrète à la diffusion de l'innovation agricole (ex. **l'agriculture de précision**)
- **augmenter le pourcentage de cofinancement pour les actions prioritaires** dans les PO qui ciblent la R&D, l'internationalisation, la commercialisation, la coopération entre agriculteurs.

II. Recommandations et propositions pour l'avenir

7- Eviter la complexité des normes et la bureaucratie excessive : rationaliser la charge bureaucratique grâce à une **meilleure définition des objectifs** qui devraient être réalisables dans un contexte de règles simples et vérifiables et d'application uniforme dans les États membres:

- **Évaluation et contrôle des programmes opérationnels à réaliser au niveau stratégique** : avec la possibilité pour les OP d'effectuer leurs propres procédures d'autocontrôle sur la base de l'évaluation de leurs objectifs.
- Les **contrôles effectués** par les autorités devraient se concentrer principalement sur **l'apurement des comptes et sur les fraudes potentielles**.
- **Mise en œuvre de contrôles fondés sur les risques qui tiennent compte des résultats des contrôles précédents**
- **Définir une proportionnalité des sanctions** en fonction du niveau de sévérité de la non-conformité.
- **Harmoniser l'interprétation des règles dans l'ensemble de l'UE** : afin de garantir une mise en œuvre uniforme des réglementations dans tous les États membres de l'UE

II. Recommandations et propositions pour l'avenir

C. Prévention et gestion de crise: quelques recommandations

La future PAC devra développer de nouvelles stratégies pour aider les agriculteurs à faire face à la volatilité des prix et des revenus due au climat, à la santé et aux risques du marché tels que :

- 1. Établir un cadastre européen ainsi qu'un instrument de monitoring de toutes les superficies fruitières** dans le but d'obtenir une meilleure connaissance de la production qui permette une efficace intervention extraordinaire telle que les programmes d'arrachage de plantations.
- 2. Définir et clarifier l'applicabilité des nouvelles actions introduites par le règlement Omnibus pour la prévention et la gestion des crises** : le champ d'application des nouvelles actions éligibles (coaching, actions et activités visant à diversifier et consolider les marchés des F&L, fonds de mutualisation) doit être précisé pour être applicable.

II. Recommandations et propositions pour l'avenir

3. Le développement d'instruments de gestion de crise, tels que **les accords volontaires du secteur pour gérer l'offre** en termes quantitatifs (ex. secteur laitier) ou la **compensation supplémentaire pour les producteurs qui décident de retirer leur production**,

4. Élimination du principe budgétaire de l'annualité du mécanisme actuel de réserve de crise : pour permettre des transferts budgétaires d'une année sur l'autre, permettant ainsi des réponses rapides et efficaces aux situations de crise et simplifiant considérablement sa mise en œuvre.

5. Concevoir de nouveaux instruments pour aider les agriculteurs à faire face à la grande distribution : en **renforçant les mesures de soutien à l'agrégation et à la consolidation des organisations de producteurs**, ainsi qu'en **développant de nouveaux outils** tels que la **contractualisation dans la chaîne agroalimentaire**.

II. Recommandations et propositions pour l'avenir

D. Autres propositions

1- Garantir l'égalité et la réciprocité dans les accords de libre-échange de l'UE avec les pays tiers : en garantissant des clauses de réciprocité dans les normes de production et en protégeant les secteurs sensibles de la concurrence déloyale.

2- Clarifier les règles de concurrence pour les OP et les IP : nécessité de clarifier davantage les dispositions relatives aux exemptions pour les OP et les IP de certaines règles de concurrence.

3- Accroître la transparence du marché et l'information au sein de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire : Afin d'améliorer la transparence du marché, on pourrait penser à introduire l'obligation pour tous les opérateurs de la chaîne d'approvisionnement de communiquer un ensemble particulier de données.

4- Promouvoir l'échange de connaissances et d'informations sur les ravageurs et les maladies des plantes : améliorer la diffusion de connaissances et d'informations communes par le biais de réseaux et d'autres plates-formes d'échange telles que l'EIP-AGRI.

II. Recommandations et propositions pour l'avenir

D. Autres propositions

1- Garantir l'égalité et la réciprocité dans les accords de libre-échange de l'UE avec les pays tiers : en garantissant des clauses de réciprocité dans les normes de production et en protégeant les secteurs sensibles de la concurrence déloyale.

2- Clarifier les règles de concurrence pour les OP et les IP : nécessité de clarifier davantage les dispositions relatives aux exemptions pour les OP et les IP de certaines règles de concurrence.

3- Accroître la transparence du marché et l'information au sein de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire : Afin d'améliorer la transparence du marché, on pourrait penser à introduire l'obligation pour tous les opérateurs de la chaîne d'approvisionnement de communiquer un ensemble particulier de données.

4- Promouvoir l'échange de connaissances et d'informations sur les ravageurs et les maladies des plantes : améliorer la diffusion de connaissances et d'informations communes par le biais de réseaux et d'autres plates-formes d'échange telles que l'EIP-AGRI.



Assemblée Générale AREFLH

Herbert Dorfmann
MEP

Rapporteur du PE
Rapport sur l'Avenir de l'Alimentation et
de l'Agriculture



Discussion